

- Table des pénalités -

Régate Longue Distance

October 5th 2024

Article I

Les compétences en matière d'évaluation des fautes et d'application des sanctions sont limitées aux arbitres fédéraux ou à leurs délégués. Aucune autre personne du comité d'organisation n'est autorisée à délivrer des pénalités.

Article II

Les pénalités sont prononcées en fonction des conditions de course et des conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité du personnel et des rameurs ainsi que de maintenir un niveau d'équité adéquat entre les concurrents.

Article III

Définition des termes:

- Notification :

Remarque verbale sans impact immédiat sur la course. Toutefois, le fait de ne pas tenir compte de cette remarque pourrait entraîner des sanctions plus sévères.

- Avertissement :

Notification officielle à un équipage du non-respect des règles de course.

- Pénalité :

Temps supplémentaire ajouté au temps de course en conséquence du non-respect des règles de course (article V).

- Exclusion :

L'équipage doit cesser de courir avec effet immédiat et non négociable et est disqualifié.

2 avertissements délivrés au même équipage pourraient entraîner son exclusion.

Article IV

Toutes les pénalités restent valables à partir du moment où l'équipage a été informé (à l'extérieur ou à l'intérieur du bateau) jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.

Article V

Échelle des sanctions :

| Objet | Fault | Sanction | Comment |
|-----------------------------|--|--|--|
| Embarcations | Absence de boule de caoutchouc ou non-conformité de cette dernière (blanche avec diamètre minimum de 4 cm en caoutchouc ou matière équivalente). | Avertissement | Doit être fixé avant l'embarquement Non fixé => exclusion |
| Embarcations | Les lacets du talon de la chaussure ne sont pas présents, ne sont pas attachés ou sont trop longs. | Avertissement | Doit être fixé avant l'embarquement Non fixé => exclusion . |
| Embarcations | Absence de numéro d'équipage (maillot porté par le rameur de proue) | Notification ou avertissement | Doit être en place avant l'embarquement |
| Course | tenue d'équipage non identique | Pas applicable à cette course | / |
| Course | Late arrival at start | 3 minutes de temps supplémentaire et avertissement | / |
| Course | Distance de course non couverte | 15 minutes extra time or exclusion | / |
| Course | Non-respect des règles de circulation / contournement des bouées de virage | 3 minutes de temps supplémentaire ou avertissement | / |
| Course à tout moment | Second avertissement | Exclusion/ disqualification | / |

Article VI

remarques générales :

1. **Les embarcations seront contrôlées au hasard par les arbitres au ponton d'embarquement.**
2. Chaque équipage/club est responsable de la conformité de l'embarcation avec les règles de sécurité.

Les arbitres ne peuvent être tenus responsables si les règles de sécurité n'ont pas été respectées sur un bateau non contrôlé. Tout dommage résultant du non respect des règles de sécurité ou d'un mauvais entretien de la coque est de la seule responsabilité de l'équipage/club.